

République française
COMMUNE DE PONT DE MONTVERT - SUD MONT LOZERE
DEPARTEMENT de la Lozère

DE_2018_106

Séance du jeudi 20 décembre 2018

Membres en exercice : 27

Date de la convocation: 14/12/2018

Présents : 15

L'an deux mille dix-huit et le vingt décembre l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Alain JAFFARD,

Votants: 15

Pour : 15

Contre : 0

**Secrétaire de
séance:Christelle
FOLCHER**

Présents : Jean-Pierre ALLIER, Patrick BRUN, Michèle BUISSON, Yves COMMANDRE, Matthias CORNEVAUX, Albert DOUCHY, Christelle FOLCHER, Frédéric FOLCHER, Alain JAFFARD, Stephan MAURIN, Daniel MOLINES, Dominique MOLINES, Michel RIOU, Gilbert ROURE, Jean-Paul VELAY

Représentés:

Excusés: Laurent ARBOUSSET, Gilles CHABALIER, François FOLCHER, Françoise THYSS

Absents: François BEGON, Catherine BLACLARD, Paul COMMANDRE, Yves Elie LAURENT, Marie LION, Thierry MAZOYER, Gillian MC HUGO, Yves SERVIERE

Objet: Organisation d'un concours pour l'aménagement du quai - DE_2018_106

Lors du dernier conseil municipal, monsieur le maire avait présenté au conseil l'idée que, dans le cadre du projet de réhabilitation du centre bourg, l'aménagement du quai puisse faire l'objet d'un concours.

Monsieur le Maire vient aujourd'hui présenter au conseil le déroulé possible du concours. Ce dernier serait lancé en février. Le choix des équipes concurrentes aurait lieu en mars. Ces équipes travailleraient sur leur projet en avril et mai pour un rendu en juin qui serait suivi par le choix du lauréat et une exposition des propositions à destination des habitants.

Il convient, dans un premier temps de décider le lancement du concours et désigner la composition du jury.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE de lancer ce concours pour lequel les fonds nécessaires seront prévus au budget 2019.

Les rémunérations des équipes retenues seront fixées en accord avec les dispositions réglementaires concernées.

DECIDE que le jury sera constitué des membres suivants :

- un représentant de l'UDAP
- un représentant du CAUE
- un représentant de l'ordre des architectes
- un représentant de la fédération française des paysages
- un représentant du PNC
- un représentant de l'OT
- un représentant de la Fondation du Patrimoine
- un représentant du Conseil départemental
- quatre représentants du conseil municipal, à savoir, Alain Jaffard, Maire et président du Jury, Jean Pierre Allier, Yves Commandre, Frédéric Folcher et un suppléant Jean Paul Velay.

RF Préfecture de Mende
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 09/01/2019 048-200057594-20181220-DE_2018_106-DE

Ainsi fait et délibéré, au Pont de Montvert,
Les jours, mois et an que ci-dessus.

